



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 20/01/2026

Publication :
le 30/01/2026

Délibération n° D-2026-36

Achat de deux balayeuses 5m3 de voirie pour les besoins du
service de la propreté urbaine

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame LARRIBAU Anne-Lydie

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026

Délibération n° D-2026-36

**Direction de l'Optimisation du
Patrimoine et de sa Transition
Energétique**

**Achat de deux balayeuses 5m3 de voirie pour les
besoins du service de la propreté urbaine**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de ses missions, le service de la Propreté Urbaine de la Ville de Niort utilise du matériel mécanisé pour assurer l'entretien des espaces publics. À ce titre, il dispose d'un parc de balayeuses dédiées à la propreté de l'ensemble de la voirie ;

Considérant que deux balayeuses de voirie, utilisées pour l'entretien des espaces publics, sont arrivées en fin de vie et que l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) propose des conditions d'achat avantageuses pour ce type de matériel ; il est proposé d'acquérir deux nouvelles balayeuses de voirie d'une capacité de 5 m³ auprès de l'UGAP.

Le prix unitaire de chaque balayeuse s'élève à 182 656,98 € HT soit 219 188,38 € TTC. Par conséquent, pour les deux balayeuses, le prix s'élève à 365 313,96 € HT soit 438 376,76 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le recours à la centrale d'achat UGAP pour l'acquisition de deux balayeuses 5m3 de voirie d'un montant unitaire de 182 656,98 € HT soit 219 188,38 € TTC ;
- autoriser la signature des bons de commande auprès cette centrale d'achat, correspondants à ces acquisitions.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Anne-Lydie LARRIBAU

Jérôme BALOGE